ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Au Moyen-Orient

Réunions de familles. — Malgré l'accroissement de la tension au Moyen-Orient, le Comité international de la Croix-Rouge a réussi, par l'intermédiaire de ses délégations au Caire et à Tel-Aviv, à faire traverser le canal de Suez à 143 personnes. Cette opération, dite de « regroupement de familles », eut lieu le 30 décembre, à El Kantara.

Ce sont 66 personnes (53 hommes, 5 femmes et 8 enfants) qui ont pu ainsi se rendre de République Arabe Unie en territoire du Sinaï, pour rejoindre leur famille résidant dans les villes de Gaza, Khan Younis et Raffah, situées sur le littoral.

D'autre part, 77 nationaux de République Arabe Unie (7 hommes, 20 femmes et 50 enfants), retenus depuis plusieurs mois en territoire sous contrôle israélien, ont rejoint leurs proches vivant dans la vallée du Nil.

Quatre délégués du CICR ont conduit cette opération: MM. Marcel Boisard, Jean Eggimann, Pierre Josseron et Walter Wenger.

Rapatriement d'enfants. — La délégation du CICR en Israël a obtenu l'autorisation de rapatrier dans le territoire de Gaza un certain nombre d'enfants séparés de leurs familles et réfugiés à Amman depuis juin 1967.

C'est le second convoi de ce genre que le CICR est amené à réaliser. Ce rapatriement s'effectua dans le courant de janvier 1969.

Destructions dans les territoires occupés. — De nombreuses destructions de maisons ayant eu lieu à nouveau dans les territoires occupés par Israël au cours de ces derniers mois, le Président du Comité international de la Croix-Rouge a adressé aux autorités israéliennes une

lettre dans laquelle il exprime la vive préoccupation que lui causent ces destructions contraires aux articles 33 et 53 de la IV^me Convention de Genève. Il attire leur attention sur la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouvent les familles qui, d'un jour à l'autre, sont privées de leur logis.

Application de la IV^me Convention de Genève. — A la suite de démarches persistantes entreprises par le CICR auprès des autorités israéliennes, et par lesquelles celui-ci a affirmé que la IV^me Convention était applicable *in globo* dans les territoires occupés, le Gouvernement d'Israël a déclaré qu'il désirait « laisser ouverte pour le moment » la question de l'applicabilité de la IV^me Convention de Genève, préférant agir sur une base pragmatique, en accordant des facilités pratiques aux délégués du CICR.

D'autre part, au cours de divers contacts qu'ils ont pris avec certains mouvements de résistance palestiniens, les délégués du CICR ont clairement rappelé à ceux-ci que le respect des règles humanitaires essentielles s'impose également dans les actes de résistance, particulièrement en ce qui concerne le respect des populations civiles.

Action de secours en Syrie. — Le Comité international a organisé, les 17 et 24 janvier 1969, des transports aériens de secours de Genève à Damas.

Ces deux vols ont permis d'acheminer 22 tonnes de lait et fromage destinés aux personnes originaires du plateau de Golan, déplacées à la suite du conflit israélo-arabe, et dont la situation est alarmante à l'approche des grands froids.

D'autres secours en vivres et couvertures ont été remis au Croissant-Rouge syrien par le CICR auquel s'étaient jointes plusieurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de même que celle du Lion-et-Soleil-Rouge.

En Tanzanie

Lors de son passage à Dar-es-Salam, M. Georg Hoffmann, délégué général du CICR en Afrique, a eu l'occasion de s'entretenir à plusieurs reprises avec le chef du mouvement Frelimo, M. Edmondo Mondlane, en vue d'obtenir l'autorisation de visiter des détenus portugais qui seraient prisonniers en mains de ce mouvement.

Il n'a pas encore été possible au représentant du CICR d'obtenir des autorités tanzaniennes les permis nécessaires à ces visites.

Au Sénégal

Le chef du mouvement Paige, M. Amilcar Cabral, s'est entretenu avec M. Georg Hoffmann, délégué général du CICR en Afrique, le 19 décembre 1968, avant de libérer, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge sénégalaise, trois prisonniers portugais, qui ont pu ainsi regagner leur patrie. Ils étaient accompagnés d'une assistante sociale de la Croix-Rouge sénégalaise, et ont été reçus, lors de leur transit à l'aéroport de Genève, par un représentant du CICR. La Croix-Rouge portugaise a organisé l'accueil de ces prisonniers à Lisbonne.

Au Mozambique

Les Autorités portugaises ont donné l'autorisation au Comité international de visiter, en novembre 1968, les centres de détention au Mozambique, où sont internés les détenus arrêtés en raison des événements.

M. André Tschiffeli, délégué général adjoint en Afrique, s'est rendu dans six camps ou prisons. Il a pu visiter les détenus et s'entretenir avec eux sans témoin. [1]

Les autorités locales et la Croix-Rouge du Mozambique lui ont donné toutes facilités pour l'accomplissement de sa mission. Comme d'ordinaire, le CICR adressera à la Puissance détentrice les rapports sur ses visites.

En Afrique du Sud

M. Georg Hoffmann, délégué général du CICR en Afrique, s'est rendu en Afrique du Sud, en décembre 1968, pour s'entretenir avec les autorités gouvernementales et le Premier ministre. Le CICR souhaite en effet renouveler la série de visites dans les lieux de détention, qu'il avait effectuée pour la dernière fois en automne 1967.

Botswana, Lesotho, Ngwane

Le délégué général a également rendu visite à la Croix-Rouge et aux autorités gouvernementales du Botswana, du Lesotho et de Ngwane, États qui ont accédé récemment à l'indépendance.

Dans les trois capitales, Gaberones, Maseru et Mbabane, il s'est entretenu notamment avec les dirigeants des Croix-Rouges locales des modalités de reconnaissance de leur Société par le CICR.

---

[1] *Hors-texte.* Le délégué du CICR, accompagné du président de la Croix-Rouge de Lourenço Marques, le Dr Paiz, visite le camp de travail de Mabalane.

Yémen: Arrivée de l'avion du CICR sur l'aérodrome de Sanaa.

Mozambique: Le délégué du CICR, accompagné du président de la Croix-Rouge de Lourenço Marques, visite le camp de travail de Mabalane.

A Hong-Kong

En décembre, M. Hans Hefti, délégué honoraire du CICR, a visité deux prisons, où se trouvent des personnes détenues en raison des événements survenus dans ce territoire en 1967.

Comme lors des visites qu'il fit en avril et mai 1968, le délégué du Comité international a pu s'entretenir sans témoin avec les détenus de son choix. Les rapports qu'il a établis à la suite de ces visites ont été communiqués aux autorités détentrices.

Au Yémen

Un avion du type DC 6, affrété par le Comité international, a quitté Genève le 21 janvier 1969 pour Sanaa, capitale du Yémen républicain, avec 10 tonnes de lait et fromage destinés à la poursuite de l'action de secours du CICR en faveur des enfants de la capitale, ainsi que 24 caisses de médicaments, don de la Croix-Rouge bulgare, destinés aux hôpitaux de Sanaa. [1]

A GENÈVE

Présidence du CICR

M. Marcel A. NAVILLE, qui a été récemment nommé président du Comité international de la Croix-Rouge, assumera cette charge à partir du 1er juillet 1969.

D'ici là, c'est M. Jacques FREYMOND, vice-président, qui exercera les fonctions présidentielles ad interim.

---

[1] *Hors-texte*. Arrivée de l'avion du CICR sur l'aérodrome de Sanaa.